

FORMATION

*Programme et coûts à titre indicatif

RE 2020 : EXERCICES PRATIQUES

DATES DE FORMATION :

A définir

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, chaque participant sera en mesure :

- d'effectuer l'impact carbone d'une construction avec un logiciel dédié
- de rédiger des clauses issues de la réglementation RE 2020 adaptées à la nature et à l'importance de ses marchés habituels

CONTEXTE

Bien que le calcul de l'impact carbone (lc construction) ne soit pas le plus impactant en temps passé, il se révèle être celui qui est le plus craint en raison de sa méconnaissance et des changements qu'il induit.

Pour les architectes, l'abandon de ce calcul à des structures tierces constitue un danger réel en les dépossédant d'une partie de leurs prérogatives ancestrales : le choix des matériaux. Les agences d'architecture ont donc tout intérêt à maîtriser le calcul carbone et la rédaction des nouvelles clauses techniques et administratives sauf à conférer aux autres acteurs en charge de la conception une augmentation de leur pouvoir sur la maîtrise des projets.

La formation aborde à travers un projet réel une réponse pragmatiques sur ces deux aspects frais.

RÉSUMÉ

Cette formation est conçue spécialement pour vous aider à mettre en œuvre concrètement la RE 2020 par l'apprentissage sur logiciel dédié et la rédaction des clauses administratives et techniques nécessaires.

Formation en présentiel :

Lieu à définir en Lorraine ou Champagne Ardenne

Salles et ateliers accessibles aux PMR.

Référente PSH : Chrystèle BORDEAU

Intervenants

ALLIER Jacques, Consultant en performance énergétique du bâtiment.

Public

Architectes et leurs collaborateurs.

Pré-requis

Avoir déjà suivi une formation généraliste sur la RE 2020 ou à minima en connaître les nouveautés. Avoir un ordinateur portable muni du ou des logiciels nécessaires : suivre les instructions qui vous seront communiquées au moment de votre inscription.

Durée

2 journées de 7 heures, soit 14 heures. De 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30.

Date limite d'inscription–Contact

15 jours avant la formation (n'hésitez pas à nous contacter si vous êtes en dehors de ce délai).

Contact, informations et référent PSH

Chrystèle BORDEAU | 03-83-31-09-88
formations@envirobatgrandest.fr
www.envirobatgrandest.fr

PROGRAMME

RE2020 - EXERCICES PRATIQUES

Exercice pratique de calcul du bilan carbone

Savoir calculer le plus en amont possible le bilan carbone d'un projet

Présentation de l'exercice et de l'utilisation du logiciel

Présentation de la saisie par macroéléments

Calcul carbone par groupes sur des éléments de construction avec quantitatif établi préalablement

Restitution collective et leçons à tirer notamment sur la rémunération nécessaire

Rédaction des clauses techniques et administratives nécessaires

Savoir rédiger des clauses adaptées à la nature et à l'importance de ses marchés habituels

Nature des pièces impactées par la RE2020 Nouveautés réglementaires :

le contrôle du système de ventilation et l'exigence IcConstruction

Adaptation à l'importance des structures en charge des travaux

La rédaction des clauses techniques (CCTP) :

- Clause relative aux modifications,
- Clause d'équivalence,
- Pénalités,
- Obtention des données relatives
 - à l'établissement de l'attestation de conformité due à l'achèvement des travaux
 - aux contributeurs « Consommations et rejets d'eau » et « Chantiers »
 - au contributeur « Composants »
- La rédaction des clauses administratives (CCAP)
- Le règlement de consultation (RC)

Conclusions de la formation

Reprise des attentes formulées en début de formation et tour de table interrogatif sur le ressenti de chaque participant.

Pédagogie

1 journée avec alternance d'apports théoriques sous forme d'exposés et d'exercices de validation et d'application à partir de cas concrets.

Contrôle des aquis

Contrôle permanent lors du déroulement de la formation et au cours d'exercices.

QCM en fin de la première journée

Coût de la formation

Prise en charge selon critères, faire la demande auprès votre organisme.

COÛT TVA 20%	HT	TTC
Pédagogiques	x	x
Global	x	x

Contact et informations

Chrystèle BORDEAU | 03-83-31-09-88

formations@envirobatgrandest.fr

www.envirobatgrandest.fr

Organisme de formation

Envirobat Grand Est - ARCAD LQE -

62 rue de Metz - 54 000 Nancy

"déclaration d'activité enregistrée

sous le numéro 44540438754 auprès

du préfet de région GRAND EST"

Siret 50059848700014 - APE : 94 99Z

- Association loi du 1er juillet 1901

